



Communiqué de presse
Paris, le 16 décembre 2011

**EDF, le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et de la Vie Associative
et l'Agence du Service Civique
signent un accord cadre national afin de valoriser l'engagement des jeunes**

EDF s'associe à l'Agence du Service Civique et au Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative en signant un accord cadre national pour promouvoir les valeurs d'engagement et de solidarité. Ce nouvel accord s'inscrit dans l'engagement du groupe EDF en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes et de la relance de l'ascenseur social.

L'accord a été signé ce jour par Jeannette Bougrab, Secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative, Jean-Benoît Dujol, Directeur de l'Agence du Service Civique, et Henri Proglio, Président-Directeur Général du groupe EDF.

Voté en mars 2010 à l'unanimité, le Service Civique offre aux jeunes de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager et de vivre une expérience utile pour les autres et pour eux dans le cadre de missions reconnues prioritaires pour la Nation. Il peut être effectué auprès d'associations, d'ONG, de collectivités territoriales, d'établissements publics, en France ou à l'international, et se déroule sur une période de 6 à 12 mois. Pendant la durée de leur mission, les jeunes reçoivent une indemnité de 546 euros par mois. En 2011, 15 000 jeunes vont effectuer un Service Civique. Ils seront 25 000 en 2012.

EDF est investi depuis plusieurs années pour le développement du Service Civique notamment au travers du programme MEDIATERRE de l'association Unis-Cités et ses 1300 jeunes volontaires du Service Civique, âgés de 16 à 25 ans.

Le développement du Service Civique et la valorisation de l'engagement des jeunes sont au cœur de la politique publique en faveur des jeunes portée par le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

EDF souhaite aujourd'hui poursuivre son engagement en faveur des jeunes avec ce nouvel accord visant à rapprocher les volontaires en Service Civique du monde de l'entreprise.

Ainsi, l'accord prévoit de promouvoir le dispositif du Service Civique au sein d'EDF, afin que cette expérience soit prise en compte et valorisée dans le cursus des candidats à un emploi ou à une formation en alternance. Le partenariat sera mis en avant dans les outils de communication interne du Groupe, notamment sur son site intranet, grâce à des présentations de parcours de volontaires.

De son côté, l'Agence du Service Civique mettra en valeur EDF sur son site internet de recrutement (www.service-civique.gouv.fr), au sein d'un espace dédié d'aide à l'emploi pour ses volontaires, l'« ASCenseur ».

EDF oeuvre depuis longtemps en faveur de l'insertion durable des jeunes dans le monde du travail. Le Groupe qui recrute près de 5 000 personnes chaque année depuis 2008 leur offre plus qu'un emploi, un véritable parcours professionnel au sein d'un groupe international. Soucieux de relancer l'ascenseur social pour tous, il accueille ainsi chaque année près de 5 000 personnes en alternance à tous les niveaux, du CAP au bac+5. EDF restera en 2012 un des premiers recruteurs durables de l'industrie en France.

A propos d'EDF

Le groupe EDF, un des leaders sur le marché de l'énergie en Europe, est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce et la vente d'énergies. Premier producteur d'électricité en Europe, le Groupe dispose en France de moyens de production essentiellement nucléaires et hydrauliques fournissant à 95 % une électricité sans émission de CO2. En France, ses filiales de transport et de distribution d'électricité exploitent 1 285 000 km de lignes électriques aériennes et souterraines de moyenne et basse tension et de l'ordre de 100 000 km de réseaux à haute et très haute tension. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à près de 28 millions de clients en France. Le Groupe a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires consolidé de 65,2 milliards d'euros dont 44,5 % hors de France. EDF, cotée à la Bourse de Paris, est membre de l'indice CAC 40.

Pour rejoindre EDF : www.edfrechte.com

Contact presse:

Laure Limousin : laure.limousin@edf.fr / 01 40 42 46 37

A propos de l'Agence Service Civique

L'Agence du Service Civique est un groupement d'intérêt public, créée par le décret gouvernemental n°2 010-485 du 12 mai 2010. Sa mission principale est de promouvoir et de valoriser le Service Civique auprès des publics concernés. Elle est structurée autour d'un Conseil d'Administration, présidé par Martin Hirsch, d'un Comité stratégique, et d'un directeur qui assure le fonctionnement de l'Agence. L'Agence s'appuie sur des délégués territoriaux (préfets de régions et directions régionales de la cohésion sociale) qui sont les correspondants de l'Agence au niveau local.
www.service-civique.gouv.fr

Contacts :

Alix Armanet, responsable des Partenariats – 01 40 45 97 77 - alix.armanet@service-civique.gouv.fr

Patrick Chanson, responsable de la Communication – 01 40 45 97 14 - patrick.chanson@service-civique.gouv.fr

Contact presse du Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et de la Vie Associative :

Anaïs Davezac, conseillère en charge de la communication et des relations avec la presse – 07 86 28 76 69, anaïs.davezac@educatuaion.gouv.fr